

PREFET DES COTES-D'ARMOR

Saint-Brieuc, le 11 MAI 2017

Le Préfet des Côtes-d'Armor

à

Mesdames et Messieurs les Maires

OBJET : arrêté sécheresse

P. J. : 1

Depuis septembre 2016, le déficit pluviométrique sur le département des Côtes-d'Armor est de l'ordre de 240 mm, ce qui représente sur cette période 36 % de pluie en moins par rapport à une année normale.

Par conséquent, les débits des cours d'eau depuis le début de 2017 sont les plus bas jamais observés et sont très largement inférieurs aux années de référence dites « sèches » comme 1976, 1990, 2003, ou encore 2011. Les pluies de ces derniers jours n'ont pas permis de recharger les nappes d'eau souterraines qui présentent un niveau historiquement bas pour un mois de mai. Si les stocks actuels, dans les retenues départementales permettent de satisfaire à moyen terme les besoins en eau potable, il est toutefois nécessaire d'anticiper une éventuelle prolongation de la sécheresse.

Suite au comité sécheresse qui s'est réuni le 9 mai 2017, j'ai signé un arrêté réglementant les usages de l'eau en vue de la préservation de la ressource en eau dans le département des Côtes-d'Armor, visant principalement la gestion coordonnée des prélèvements à l'échelle départementale, des dérogations aux débits réservés des cours d'eau, des mesures de gestion des ouvrages en liaison avec les milieux aquatiques et enfin des mesures de restriction des usages de l'eau.

Les communes étant un relais important pour l'information des particuliers, au-delà de l'affichage en mairie de cet arrêté, je souhaiterais que vous sensibilisiez vos administrés et vos services techniques à la nécessité d'une utilisation rationnelle de l'eau potable et à la lutte contre le gaspillage.

Du fait de la faiblesse des débits et donc d'une moindre dilution des rejets des stations d'épuration, je vous demande de continuer à veiller à un fonctionnement optimal de votre station d'épuration si votre commune dispose d'un assainissement collectif et de me tenir informé sans délai de tout incident ayant un impact significatif sur le milieu.

Je vous remercie pour votre concours et ne manquerai pas de vous tenir informé de l'évolution de la situation.



Yves LE BRETON